

SÉRIE

Bitcoin, refuge contre qui ?

Tous les articles de la série dans un seul document, dans l'ordre de lecture. Mis à jour le 7 novembre 2026.

Le bitcoin en quatre articles. Le premier explique comment il fonctionne, une caractéristique à la fois, face à l'or et à la monnaie. Le deuxième regarde qui utilise vraiment la propriété qui le rend impossible à geler, des réserves russes au péage d'Ormuz. Le troisième raconte comment les États contrôlent et taxent ceux qui achètent et vendent des cryptomonnaies. À la fin, une Opinion signée sur la peur que le bitcoin inspire aux institutions.

SOMMAIRE

1. Bitcoin face au miroir : comment il fonctionne, comparé à l'or et à la monnaie
2. Bitcoin, qui gèle et qui fuit : les réserves russes, les sanctions et le péage d'Ormuz
3. Bitcoin, qui contrôle et qui taxe : les nouvelles règles en Europe et dans le monde
4. Les clés

1/4 · ANALYSE · 7 NOVEMBRE 2026

Bitcoin face au miroir : comment il fonctionne, comparé à l'or et à la monnaie

EN BREF

- Bitcoin est un registre public des paiements, copié sur des milliers d'ordinateurs. Personne ne l'émet, et il n'en existera jamais plus de 21 millions.
- Possède les bitcoins celui qui en a les clés. Celui qui les laisse sur une plateforme possède une promesse, comme celui qui a de l'or dans un coffre ou de l'argent à la banque.
- Sur le réseau, personne ne peut arrêter un paiement ni geler un compte. On ne peut intervenir qu'aux entrées et aux sorties, sur les plateformes.
- En temps de guerre, aucun des trois n'est un refuge parfait : Bitcoin est le plus difficile à saisir, l'or le plus facile à échanger, la monnaie d'un pays stable la plus facile à dépenser.
- « Les cryptos » ne sont pas une seule chose. Plus de la moitié des jetons créés depuis 2021 sont déjà morts ; Bitcoin pèse à lui seul environ 59 % du marché.

Le 31 octobre 2008, le monde financier était encore sous les décombres de Lehman Brothers, en faillite six semaines plus tôt. Ce jour-là, sur une liste de discussion de passionnés de cryptographie, quelqu'un qui signait Satoshi Nakamoto publia un document de neuf pages : il décrivait un « système de monnaie électronique de pair à pair », qui n'avait besoin d'aucune banque. Le 3 janvier 2009, le réseau démarra. Dans le premier bloc de données, Nakamoto laissa un message : le titre du jour du quotidien britannique *The Times*, « Le chancelier au bord d'un second sauvetage des banques ». C'était une signature et un manifeste. Qui est Nakamoto, aujourd'hui encore, on ne le sait pas.

Dix-sept ans plus tard, Bitcoin est appelé « l'or numérique », et certains le considèrent comme une valeur refuge. Pour savoir s'il en est une, nous le mettons face aux deux termes de comparaison que nous utilisons tous : l'or, le plus ancien des refuges, et la monnaie de tous les jours, l'euro ou le dollar. Les économistes l'appellent monnaie *fiat*, du latin « que cela soit fait » : elle a de la valeur parce qu'un État la déclare monnaie légale, non parce qu'elle serait liée à quelque chose de physique. Une caractéristique à la fois, sans jargon.

AVANT DE COMMENCER : BITCOIN, CE N'EST PAS « LES CRYPTOS »

On dit souvent « les cryptos » comme s'il s'agissait d'une seule chose. Ce n'est pas le cas. Depuis 2021, plus de 20 millions de jetons numériques ont été créés, et plus de la moitié ont déjà cessé d'être échangés : rien qu'en 2025, selon la plateforme de données CoinGecko, 11,6 millions sont morts. C'étaient surtout des *memecoins*, des monnaies créées pour plaisanter ou pour spéculer, souvent en quelques minutes et sans aucun projet derrière : sur Pump.fun, le site le plus utilisé pour les lancer, environ 98 % n'arrivent jamais sur un vrai marché.

La valeur, en revanche, est concentrée sur très peu de noms. Le 7 novembre 2026, Bitcoin représentait à lui seul environ 59 % de tout le marché des cryptomonnaies ; Ethereum, la plus grande plateforme de contrats automatiques, environ 11 % ; les stablecoins adossés au dollar, 11 % de plus. L'ensemble du secteur des memecoins pèse à peine plus de 1 %, et plus d'un tiers revient à une seule monnaie, Dogecoin, née en 2013 comme une blague.

Cette série parle de Bitcoin, et quand elle parle d'autre chose, comme des stablecoins, elle le dit. Ce qui vaut pour Bitcoin, le plafond de 21 millions ou un réseau que personne ne contrôle, ne vaut pas automatiquement pour les autres : chaque cryptomonnaie a ses propres règles, et beaucoup ont un émetteur ou un groupe de fondateurs qui peut les changer.

1. QUI TIENT LE REGISTRE

Bitcoin. Le registre des paiements, appelé *blockchain* (« chaîne de blocs »), est public, et il en existe des copies identiques sur des milliers d'ordinateurs répartis dans le monde. Toutes les dix minutes environ s'ajoute un nouveau « bloc » de paiements, lié au précédent de sorte que personne ne puisse modifier le passé sans que tout le monde s'en aperçoive. N'importe qui peut lire tous les mouvements de 2009 à aujourd'hui.

Or. Un lingot dans un coffre n'a pas besoin de registre : il appartient à celui qui le tient. Mais la plus grande partie de l'or d'investissement se trouve dans les coffres de banques et de dépositaires, et là la propriété est inscrite dans leurs registres, qu'eux seuls voient.

Monnaie. Notre compte existe dans les registres de la banque, et les comptes entre banques dans ceux de la banque centrale. Ce sont des registres privés : la banque, la banque centrale et, si nécessaire, les autorités les voient.

2. QUI LE CRÉE

Bitcoin. Personne. Les règles, y compris celle sur le nombre de bitcoins qui peuvent exister, sont écrites dans le logiciel. Pour les changer, il faudrait l'accord de la grande majorité de ceux

qui font tourner le réseau, et c'est ce qui les rend difficiles à toucher.

Or. La nature. Les mines l'extraient, et personne ne décide combien en arrivera sur le marché : cela dépend de ce qu'on en trouve et de ce que coûte son extraction.

Monnaie. C'est la banque centrale qui la crée et, pour la plus grande part, les banques commerciales chaque fois qu'elles accordent un prêt : la Banque d'Angleterre elle-même l'a expliqué en 2014. C'est un choix politique et économique, et quelqu'un le fait.

3. COMBIEN IL EN EXISTE

Bitcoin. Jamais plus de 21 millions. Ils naissent comme récompense pour ceux qui font fonctionner le réseau, et tous les quatre ans environ cette récompense est divisée par deux : c'est le *halving*, et le dernier a eu lieu en avril 2024. En mars 2026 a été créé le vingt-millionième bitcoin : plus de 95 % de ceux qui existeront sont déjà en circulation, et les derniers arriveront vers 2140. Une partie est perdue à jamais, parce que leurs propriétaires ont égaré les clés : les estimations vont de deux à quatre millions.

Or. Il est rare, mais son total n'est pas fixe. Dans toute l'histoire, on en a extrait environ 220 000 tonnes, presque toutes encore existantes, car l'or ne se consomme pas. Chaque année, les mines en ajoutent moins de 2 %. Si le prix monte, il devient rentable de creuser davantage.

Monnaie. Il n'y a pas de plafond. La Banque centrale européenne vise une inflation de 2 % par an : par choix, la monnaie perd un peu de valeur chaque année. Parfois beaucoup plus : en octobre 2022, l'inflation dans la zone euro a atteint 10,6 %, le niveau le plus élevé depuis que l'euro existe.

4. COMBIEN D'ÉNERGIE

Bitcoin. Ceux qui ajoutent les blocs au registre sont appelés *miners*, « mineurs ». Pour cela, ils doivent résoudre un calcul qui demande beaucoup d'électricité, et celui qui y parvient le premier reçoit les nouveaux bitcoins. La consommation est le prix de la sécurité : pour falsifier le registre, il faudrait dépenser plus d'énergie que tous les autres réunis. Selon l'université de Cambridge, le réseau consomme environ un demi-point de pourcentage de l'électricité mondiale, autant qu'un pays de taille moyenne.

Or. L'or aussi se « mine », et pour de vrai : creuser, broyer et raffiner la roche consomme beaucoup d'énergie. Les estimations, cependant, varient beaucoup. Selon une analyse de 2021 de Galaxy Digital, société qui investit dans Bitcoin, fondée sur les données du World Gold Council, l'industrie de l'or en consommait alors environ deux fois plus que Bitcoin ; d'autres

estimations donnent des chiffres proches de ceux du réseau. S'y ajoute l'impact des mines sur le territoire.

Monnaie. Banques, agences, centres de données et réseaux de paiement consomment eux aussi de l'énergie. Une estimation fiable et comparable, en revanche, n'existe pas : c'est le terme de la comparaison que l'on connaît le moins.

5. QUI LE POSSÈDE VRAIMENT

Bitcoin. Un bitcoin est une écriture dans le registre public, et seul celui qui a la « clé privée » correspondante peut la déplacer. Qui a la clé a les bitcoins ; qui la perd les perd. Beaucoup de gens, par commodité, laissent leurs bitcoins sur une plateforme d'échange, un *exchange* : dans ce cas, ils possèdent une promesse de l'exchange. Les utilisateurs répètent depuis des années une devise qui le dit en cinq mots : *« Not your keys, not your coins »*. Si les clés ne sont pas à toi, les bitcoins non plus. Le 29 octobre 2026, environ 6,3 milliards de dollars en cryptomonnaies ont disparu des portefeuilles de Binance, la plus grande de ces plateformes, le plus grand vol jamais enregistré ; le FBI l'attribue à la Corée du Nord. Binance a mobilisé ses propres fonds pour couvrir les pertes des clients. Cette fois, elle a pu le faire : la garantie, pourtant, était la solidité d'une société privée.

Or. La même règle s'applique. Le lingot chez soi est à soi ; l'or sur un compte ou dans un fonds est une promesse de celui qui le garde. Le Venezuela le sait : environ 31 tonnes de ses réserves se trouvent dans les sous-sols de la Banque d'Angleterre, et depuis des années Caracas n'arrive pas à les récupérer. Londres ne reconnaissait pas Nicolás Maduro comme président légitime, et il en est né un long procès sur qui pouvait en disposer. Après la capture de Maduro par les États-Unis, en janvier 2026, le gouvernement britannique a déclaré que l'or resterait gelé ; en octobre, le gouvernement et l'opposition vénézuéliens ont formé une commission commune pour en demander la restitution.

Monnaie. Le compte en banque aussi est une promesse : l'argent est une créance sur la banque. Dans l'Union européenne, cette promesse est garantie par la loi jusqu'à 100 000 euros par personne et par banque. Là où la garantie ne tient pas, la promesse saute : au Liban, depuis 2019, les épargnants ne peuvent pas retirer leurs dépôts, la livre a perdu plus de 90 % de sa valeur et la Banque mondiale classe cette crise parmi les pires au monde depuis le milieu du XIXe siècle.

6. AVEC OU SANS NOM

Bitcoin. Les adresses ne portent pas le nom du propriétaire, mais chaque mouvement reste inscrit à jamais dans le registre public. Bitcoin est *pseudonyme*, non anonyme : des sociétés spécialisées suivent l'argent d'une adresse à l'autre, et c'est ainsi qu'en quelques heures les fonds volés à Binance ont été reliés à des pirates nord-coréens. Le nom apparaît quand l'argent passe par un exchange qui demande les papiers d'identité.

Or. Un lingot n'a pas de nom. Mais dans de nombreux pays européens, pour acheter de l'or au-delà d'un certain seuil, le négociant doit demander une pièce d'identité.

Monnaie. Les espèces sont anonymes, le compte en banque non. Et les espèces auront une limite : à partir du 10 juillet 2027, dans toute l'Union européenne, il sera interdit de payer en espèces plus de 10 000 euros à une entreprise.

7. QUI PEUT L'ARRÊTER

Bitcoin. Sur le réseau, personne. Un paiement confirmé ne s'annule pas et ne s'arrête pas, même si c'est un vol, et il ne connaît ni frontières ni horaires. Pour qui vit sous un régime qui contrôle les comptes, c'est une liberté ; pour qui doit faire respecter une sanction, c'est un problème. On ne peut intervenir qu'aux entrées et aux sorties, c'est-à-dire sur les exchanges, qui peuvent geler les comptes de leurs clients.

Or. L'or physique peut être saisi : chez soi, dans un coffre, à la frontière. Celui qui est déposé à l'étranger peut être bloqué par celui qui le garde, comme le montre le cas du Venezuela.

Monnaie. Un virement peut être bloqué, un compte peut être gelé, sur ordre d'un juge ou par une sanction d'un gouvernement. C'est l'outil le plus rapide dont disposent les États.

Une voie médiane : les stablecoins. Il existe des monnaies numériques qui circulent sur une blockchain comme Bitcoin mais sont adossées à une devise, presque toujours le dollar : une unité vaut un dollar. On les appelle *stablecoins*, et ce sont de la monnaie fiat sous forme numérique. Comme la monnaie, elles ont un émetteur, une société privée comme Tether ou Circle, qui peut les geler : après le vol chez Binance, toutes deux l'ont fait en quelques heures avec une partie des fonds volés. Avec les bitcoins, ce n'est pas possible. Elles reviendront dans la deuxième partie.

8. EN TEMPS DE GUERRE

Imaginons une famille obligée de quitter sa ville sous les bombes.

Monnaie. L'argent en banque peut rester bloqué, comme au Liban ; les espèces s'épuisent, et dans un pays en guerre elles peuvent perdre vite leur valeur.

Or. Il a de la valeur partout et ne dépend d'aucune banque. Mais il pèse, il se voit, et à la frontière ou à un barrage il peut être saisi.

Bitcoin. Les bitcoins de cette famille ne sont ni dans la maison, ni dans un ordinateur, ni dans une banque : ils sont inscrits dans le registre public, qui a des copies dans des dizaines de pays. Si la ville reste sans électricité, si le gouvernement coupe internet, si le téléphone est détruit, le registre continue de fonctionner ailleurs et ne perd rien. Il n'y a pas besoin de le redémarrer : il ne dépend d'aucun pays, et tant qu'une partie du réseau reste allumée quelque part dans le monde, il continue de tourner. Et la clé peut être emportée de mémoire : les portefeuilles les plus utilisés la transforment en douze ou vingt-quatre mots ordinaires, avec lesquels on reconstitue l'accès depuis n'importe quel appareil. Un patrimoine peut traverser une frontière dans la tête d'une personne, sans valises et sans déclarations. En mars 2022, dans les premiers jours de l'invasion russe, la presse spécialisée raconta l'histoire d'un réfugié ukrainien arrivé en Pologne avec environ 2 000 dollars en bitcoins, presque la moitié de ses économies, sur une clé USB : il dit qu'il aurait aussi pu écrire ses mots sur une feuille et les emporter.

Mais en temps de guerre il y a trois risques, et ils valent pour les trois. C'est la mesure qui change.

Le vol. Qui a la combinaison du coffre prend l'or ; qui a les identifiants du compte prend les euros ; qui a les douze mots prend les bitcoins. Une menace suffit, à un barrage ou à la maison. La différence tient à ce qui se passe ensuite. Avec l'or et avec Bitcoin, le vol est définitif : il n'y a personne à qui demander de l'annuler. Avec un compte en banque, du moins en Europe, un paiement non autorisé se conteste, et la banque doit le rembourser au plus tard le jour ouvrable suivant, sauf soupçon fondé de fraude du client : la Cour de justice de l'Union l'a confirmé en octobre 2026. Les agressions pour se faire remettre les clés de Bitcoin, entre-temps, sont en forte hausse : en 2025, la société de sécurité CertiK en a vérifié 72 dans le monde, le nombre le plus élevé jamais enregistré.

L'effondrement de la valeur. Il vaut pour les trois, à des vitesses différentes. Bitcoin peut perdre beaucoup en peu de temps : le 28 février 2026, quand ont commencé les bombardements sur l'Iran, il a chuté en quelques minutes, tandis que l'or montait. L'or fluctue moins, mais en 2026 il a baissé lui aussi. Et pour la monnaie, cela dépend de laquelle : l'euro a perdu en un an, au maximum, environ un dixième de son pouvoir d'achat ; la livre libanaise en a perdu plus de 90 %. Pour qui fuit un pays dont la monnaie s'effondre, Bitcoin peut être le moindre risque.

Qui l'accepte. Là aussi, le problème est commun. Un paysan ne veut pas de grains d'or en échange de ses œufs, et à l'étranger un magasin peut refuser les euros. Les bitcoins peuvent se dépenser directement, sans les échanger : en ligne, dans certains magasins, entre particuliers, et avec des systèmes comme Lightning le paiement arrive en quelques secondes. Mais la différence tient à la facilité de les échanger. Euros et dollars s'échangent dans n'importe quelle banque du monde, l'or chez n'importe quel bijoutier ; pour les bitcoins, il faut une connexion et quelqu'un disposé à les prendre. En 2021, le Salvador en a fait une monnaie légale et a obligé les magasins à les accepter ; en octobre 2024, selon un sondage de l'université Francisco Gavidia, plus de neuf Salvadoriens sur dix disaient ne pas les utiliser pour payer, et en janvier 2025, pour obtenir un prêt du Fonds monétaire international, le pays a supprimé l'obligation.

En temps de guerre, donc, aucun des trois n'est un refuge parfait. Bitcoin est le plus difficile à saisir et le plus facile à emporter ; l'or est le plus facile à échanger partout ; la monnaie d'un pays stable est la plus facile à dépenser et la seule qui offre une certaine protection contre le vol, celle d'un pays en crise peut être la pire des trois.

9. CE QU'IL VAUT, ET POURQUOI

Bitcoin. À lui seul, il ne verse ni intérêts ni dividendes et ne produit rien : il vaut ce que quelqu'un est prêt à payer pour lui. C'est pourquoi son prix bouge énormément : depuis son record de 126 000 dollars d'octobre 2025, il a perdu environ 40 %, et aujourd'hui il s'échange autour de 76 000. Celui qui le possède, cependant, peut le prêter à qui il veut, comme on le fait entre particuliers avec l'or ou l'argent. Et autour de Bitcoin naissent des services qui le font travailler. Avec des contrats automatiques sur la blockchain, les *smart contracts*, on peut le donner en garantie pour obtenir un prêt sans le vendre : depuis 2025, par exemple, une grande plateforme américaine le permet à ses clients, en exigeant une garantie supérieure d'au moins un tiers à la somme prêtée. Presque toujours, toutefois, pour utiliser ces services il faut confier les bitcoins à un dépositaire qui les transforme en un jeton utilisable sur un autre réseau : les clés reviennent à un intermédiaire.

Or. L'or ne verse pas d'intérêts non plus. Mais il a des usages réels, en bijouterie et dans l'industrie, et des acheteurs qui ne vendent pas dans la panique : les banques centrales, qui ces dernières années en ont acheté à un rythme record. Il bouge moins que Bitcoin, mais il n'est pas immobile : à la fin d'octobre 2026, Bitcoin comme l'or étaient en baisse d'environ 7 % depuis le début de l'année, derniers d'un classement de 21 grandes catégories d'investissement.

Monnaie. À court terme, c'est la plus stable des trois : un euro aujourd'hui vaut un euro demain. À long terme, elle perd du pouvoir d'achat, un peu chaque année par choix et beaucoup quand l'inflation s'emballe.

LE MIROIR EN BREF

	Bitcoin	Or	Monnaie (euro, dollar)
Qui la crée	personne, le logiciel	la nature, les mines	banque centrale et banques
Quantité	fixe, 21 millions	rare, croît peu	sans limite
Qui la possède	celui qui a la clé	celui qui la tient en main	la banque, pour ton compte
Qui peut l'arrêter	personne sur le réseau ; les exchanges, oui	celui qui la saisit ou la garde	banques, juges, gouvernements
Passer une frontière	de mémoire	pèse et se voit	espèces limitées, compte bloquable
Si on te le vole	perdu à jamais	perdu à jamais	souvent remboursé
Valeur	très instable	stable à long terme	stable à court terme, baisse à long terme ; s'effondre dans les pays en crise
Facile à échanger	il faut un réseau et une contrepartie	partout, chez un bijoutier	partout, si c'est une devise forte

Avec l'or, Bitcoin partage la rareté et l'absence d'émetteur. Mais l'or se touche, existe depuis des millénaires et fonctionne même sans électricité ; Bitcoin ne vit que tant que tournent internet et le réseau électrique, a dix-sept ans d'histoire et se garde avec une clé qui, si elle est perdue, ne se récupère pas. Avec la monnaie, il ne partage presque rien : et c'est justement pour cela que certains le choisissent.

Reste la question de départ. Une valeur refuge protège de quelque chose. En 2026, Bitcoin n'a pas protégé des krachs des marchés. Mais il a une propriété que n'ont ni l'or dans un coffre étranger ni un compte en banque : personne ne peut le geler. Dans la deuxième partie, nous voyons qui utilise vraiment cette propriété, et contre qui.

Sources : un document de neuf pages · premier bloc de données · la plateforme de données CoinGecko · environ 98 % · environ 59 % de tout le marché · à peine plus de 1 % · la Banque d'Angleterre elle-même · le vingt-millionième bitcoin · les estimations · environ 220 000 tonnes ·

moins de 2 % · 10,6 % · l'université de Cambridge · une analyse de 2021 de Galaxy Digital · d'autres estimations · environ 6,3 milliards de dollars · le FBI l'attribue à la Corée du Nord · ne reconnaissait pas Nicolás Maduro · a déclaré · une commission commune · garantie par la loi · la Banque mondiale · interdit de payer en espèces · en quelques heures · raconta l'histoire d'un réfugié ukrainien · le rembourser au plus tard le jour ouvrable suivant · l'a confirmé · en a vérifié 72 · a chuté en quelques minutes · un sondage de l'université Francisco Gavidia · a supprimé l'obligation · record de 126 000 dollars · s'échange · une grande plateforme américaine · à un rythme record

2/4 · ANALYSE · 7 NOVEMBRE 2026

Bitcoin, qui gèle et qui fuit : les réserves russes, les sanctions et le péage d'Ormuz

EN BREF

- En 2022, l'Occident a gelé environ 300 milliards de dollars de réserves russes. L'or conservé à Moscou est resté intact, et depuis les banques centrales achètent de l'or comme elles ne l'avaient plus fait depuis des décennies.
- Ceux qui sont sous sanctions utilisent les cryptomonnaies, mais presque jamais Bitcoin : 84 % du volume illicite passe par des stablecoins adossés au dollar. Le trafic illicite reste inférieur à 1 % du total.
- À Ormuz, l'Iran fait payer un péage aussi en Bitcoin, mais on ne voit pas de paiements à grande échelle. Un péage sur le simple passage est interdit par le droit de la mer, quel que soit celui qui l'impose et quoi qu'il demande en échange.
- Ceux qui imposent les sanctions gèlent les stablecoins, qui ont un émetteur. Avec Bitcoin, ils ne le peuvent pas : alors ils saisissent les clés.
- Le moyen n'est pas le coupable : les cartels ont blanchi des centaines de millions aussi par de grandes banques.

Le 28 février 2022, quatre jours après l'invasion de l'Ukraine, l'Union européenne interdit toute opération sur les réserves de la Banque centrale russe. Les États-Unis, le Royaume-Uni et les autres alliés firent de même. En quelques jours, Moscou perdit l'accès à environ 300 milliards de dollars, presque la moitié de ses réserves : dollars, euros et titres d'État déposés à l'étranger. Une partie, pourtant, resta intacte. L'or de la Banque de Russie se trouvait dans les sous-sols de Moscou, et personne ne pouvait y toucher.

Toutes les banques centrales du monde ont vu la scène. Et chacune s'est posé la même question : et si cela nous arrivait ?

Dans la première partie, nous avons vu que Bitcoin a une propriété que n'ont ni l'or dans un coffre étranger ni un compte en banque : sur le réseau, personne ne peut le geler. Ici, nous voyons qui utilise vraiment cette propriété, qui la combat, et comment.

UN PRÉALABLE : LE MOYEN N'EST PAS LE COUPABLE

Avant de parler de sanctions, d'armes et de péages, une chose doit être dite clairement. Ceux qui violent la loi utilisent ce qui circule facilement et se saisit difficilement, et ils l'ont toujours fait avec la monnaie de tous. Entre 2006 et 2010, les cartels mexicains et colombiens ont blanchi au moins 881 millions de dollars par la filiale américaine de HSBC, qui en 2012 a payé 1,9 milliard pour clore l'affaire. En 2024, TD Bank a plaidé coupable de blanchiment, pour avoir laissé passer par ses comptes plus de 670 millions de dollars de réseaux criminels, et a payé plus de 3 milliards. Personne n'en a conclu que le dollar était coupable.

Les États, en revanche, agissent sur les instruments qui facilitent le crime. En 2019, la Banque centrale européenne a cessé d'émettre le billet de 500 euros parce que, expliqua-t-elle, il pouvait « faciliter des activités illicites » : un million d'euros dans ces coupures pesait à peine plus de deux kilos. Le billet a toujours cours légal, mais on n'en imprime plus. C'est le même raisonnement qu'on applique aujourd'hui aux cryptomonnaies : on ne fait pas le procès du moyen, on cherche à le rendre moins commode pour ceux qui violent la loi.

Ce qui suit n'est donc pas un réquisitoire contre Bitcoin. C'est la carte de ceux qui utilisent cette propriété, de ceux qui la combattent et de la manière dont ils le font.

1. LES ÉTATS CHOISISSENT L'OR, PAS BITCOIN

Depuis 2022, les banques centrales achètent de l'or comme elles ne l'avaient plus fait depuis des décennies. Selon la Banque centrale européenne, à la fin de 2025 l'or était devenu le premier poste des réserves mondiales, devant les bons du Trésor américain : cela n'était plus arrivé depuis le milieu des années 1990. C'est en partie dû au prix, qui a énormément monté ; en partie aux achats, plus de mille tonnes par an trois années de suite.

Les banques centrales ont dit elles-mêmes pourquoi. Dans une enquête de 2023 auprès de 85 fonds souverains et banques centrales, la majorité a répondu que le gel des réserves russes avait rendu l'or plus attrayant. Et de plus en plus de banques centrales le rapatrient : l'Inde, par exemple, en a rapatrié en 2024 plus de cent tonnes depuis la Banque d'Angleterre.

Bitcoin, dans cette course, n'apparaît presque pas. Les banques centrales achètent un actif qu'elles connaissent depuis des siècles, qu'on peut toucher et garder dans un coffre national. La leçon de Moscou, pour elles, n'est pas « utilisez quelque chose que personne ne contrôle », mais « gardez vos réserves là où c'est vous qui les contrôlez ».

Il y a un détail juridique. Les réserves russes en Europe, aujourd'hui environ 210 milliards d'euros, presque toutes auprès de la société belge Euroclear, sont *immobilisées*, non confisquées :

elles appartiennent toujours à la Russie, mais Moscou ne peut pas les utiliser. En décembre 2025, l'Union a décidé de les garder bloquées pour une durée indéterminée, mais n'a pas réussi à les utiliser pour financer l'Ukraine, surtout en raison de l'opposition de la Belgique, et a emprunté 90 milliards sur les marchés. La Banque centrale russe a attaqué l'Union devant le Tribunal de Luxembourg, et un tribunal de Moscou a condamné Euroclear à l'indemniser. Ce que l'on peut faire des avoirs d'une banque centrale étrangère est l'une des questions les plus ouvertes du droit international d'aujourd'hui.

2. CEUX QUI SONT SOUS SANCTIONS CHOISISSENT LES CRYPTOMONNAIES, MAIS PAS BITCOIN

Si les États qui craignent les sanctions choisissent l'or, ceux qui les subissent déjà ont choisi les cryptomonnaies. Selon la société d'analyse Chainalysis, en 2025 les flux de cryptomonnaies vers des entités sous sanctions ont été multipliés par près de huit par rapport à l'année précédente, portés surtout par la Russie, l'Iran et la Corée du Nord. Il faut dire tout de suite, cependant, que l'ensemble du trafic illicite reste inférieur à 1 % des mouvements de cryptomonnaies.

Mais la surprise, c'est *quelles* cryptomonnaies. Pas Bitcoin : 84 % du volume illicite, écrit Chainalysis, passe par des stablecoins, les monnaies numériques adossées au dollar. Bitcoin est tombé à environ 7 % ; en 2020, c'était l'inverse. En somme, ceux qui veulent échapper au système du dollar utilisent des dollars numériques.

La Russie a tenté d'aller plus loin. En janvier 2025, une société russe a lancé A7A5, un stablecoin adossé au rouble et conçu exprès pour contourner les sanctions. En moins d'un an, il a fait circuler plus de 100 milliards de dollars, selon la société d'analyse Elliptic. Mais il servait surtout de passerelle vers Tether, c'est-à-dire de nouveau vers le dollar. Et après les sanctions des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Union européenne, son volume s'est effondré : les plateformes qui l'échangeaient ont été frappées une à une.

La Corée du Nord prend une autre voie : elle vole. Selon Chainalysis, en 2025 les pirates nord-coréens ont dérobé plus de 2 milliards de dollars en cryptomonnaies ; le vol chez Binance d'octobre 2026, attribué par le FBI à la Corée du Nord, vaut à lui seul le triple. Selon les gouvernements occidentaux, cet argent finance les programmes balistiques et nucléaires. Pyongyang rejette les accusations.

3. ORMUZ : LE PÉAGE EN CRYPTOMONNAIES

Le cas le plus récent est celui du détroit d'Ormuz, par où passe environ un cinquième du pétrole mondial. Depuis la mi-mars 2026, en pleine guerre, les Gardiens de la révolution ont commencé

à faire payer un péage aux navires en transit : jusqu'à 2 millions de dollars par navire, payables en yuans chinois, en Bitcoin ou en stablecoins. Les 30 et 31 mars, le parlement iranien l'a transformé en loi, avec le « Plan de gestion du détroit d'Ormuz ». En mai est arrivée aussi une « assurance » maritime, Hormuz Safe, avec des primes en Bitcoin.

Les titres ont parlé de « péage en Bitcoin ». La réalité est plus modeste. La société d'analyse TRM Labs a écrit n'avoir trouvé sur la blockchain aucune preuve de paiements à grande échelle, et selon plusieurs reconstitutions l'Iran préfère les stablecoins. Bitcoin, ici, est surtout un symbole : la promesse d'un système de paiement que Washington ne peut pas éteindre.

Sur le plan du droit, la question n'est pas avec quoi on paie, mais si l'on peut faire payer. La Convention des Nations unies sur le droit de la mer garantit à tous les navires le « passage en transit » dans les détroits internationaux, interdit de l'entraver ou de le suspendre et ne prévoit aucun péage pour le simple passage ; même dans les eaux territoriales, un État côtier ne peut demander qu'une rémunération pour des services particuliers rendus à un navire. L'Iran a signé la Convention mais ne l'a pas ratifiée, et soutient que ce droit ne vaut que pour ceux qui l'ont ratifiée. Le test de symétrie, sur ce site, nous l'avons déjà fait : en juillet 2026, les États-Unis aussi, qui n'ont pas ratifié la Convention mais en reconnaissent les règles sur le transit, ont annoncé un péage de 20 % sur la cargaison des navires de pays tiers (l'actualité ; l'opinion). Un péage sur le simple passage est contraire au droit de la mer quel que soit celui qui l'impose, et quoi qu'il demande en échange : des yuans, du Bitcoin, des dollars, ou des œufs, des poules et du bois. Le moyen de paiement ne rend pas le péage plus ou moins illégal.

4. QUI GÈLE : LA NOUVELLE ARME EST LE STABLECOIN

Si ceux qui fuient les sanctions utilisent les stablecoins, ceux qui les imposent ont appris à les utiliser à leur tour. Chaque stablecoin a un émetteur, et l'émetteur peut geler les jetons dans n'importe quel portefeuille du monde. Tether, le plus utilisé, le fait régulièrement à la demande des autorités américaines : en janvier 2026, il a bloqué en une seule journée environ 182 millions de dollars dans des portefeuilles liés aux Gardiens de la révolution. Après le vol chez Binance, Tether et Circle ont gelé en quelques heures une partie des fonds volés. Aux États-Unis, une loi de juillet 2025, le GENIUS Act, oblige les émetteurs de stablecoins à pouvoir geler les fonds et à respecter les sanctions.

Le résultat est un paradoxe. Les cryptomonnaies devaient libérer l'argent des États ; les stablecoins ont fait entrer le dollar, et le pouvoir de le geler, dans la blockchain.

5. ET LES BITCOINS ? ON PREND LES CLÉS

Avec Bitcoin, nous l'avons vu, il n'y a personne à qui ordonner un gel. Mais un État peut faire autre chose : prendre les clés.

En octobre 2025, le département de la Justice américain a engagé la confiscation de 127 271 bitcoins, la plus grande saisie de cryptomonnaies de son histoire. Selon l'accusation, ils appartenaient à Chen Zhi, président du groupe cambodgien Prince, accusé de gérer des escroqueries en ligne dans des complexes où des travailleurs victimes de traite étaient contraints par la violence. Chen Zhi et le groupe rejettent les accusations. En janvier 2026, le Cambodge l'a arrêté et remis à la Chine, où il a été formellement arrêté en juillet ; aux États-Unis, l'acte d'accusation est toujours pendant, et la procédure de confiscation est toujours ouverte à Brooklyn, où ses avocats en ont demandé le classement. Ces bitcoins sont déjà sous la garde du gouvernement. Si la confiscation est confirmée, ils ne devraient pas être vendus : ils iraient dans la Réserve stratégique de bitcoins créée par Donald Trump en mars 2025, qui n'est alimentée que par des bitcoins saisis et n'en a acheté aucun jusqu'ici. En comptant aussi ceux-là, le gouvernement américain détient environ 328 000 bitcoins : c'est le plus grand détenteur public au monde.

Ainsi, le bien que « personne ne peut geler » finit, lui aussi, dans le coffre d'un État. Non parce que le réseau le permet, mais parce que les gens ont des clés, des ordinateurs, des maisons et des comptes en banque, et que les États savent où les chercher.

LE MIROIR

	Ce qu'il choisit	Pourquoi
Les banques centrales	l'or, gardé au pays	depuis 2022, elles craignent que leurs réserves à l'étranger soient gelées
Les États sous sanctions	les stablecoins, plus que Bitcoin	il leur faut des dollars, même numériques, pour commercer
Ceux qui imposent les sanctions	le gel des stablecoins et la saisie des clés	sur le réseau Bitcoin, ils ne peuvent pas intervenir
Les personnes en guerre ou sous un régime	Bitcoin aussi	c'est le seul bien qu'on emporte de mémoire et que personne ne gèle sur le réseau

NOTRE JUGEMENT : REFUGE CONTRE QUI ?

La réponse est double. Bitcoin protège du pouvoir de geler, et ce pouvoir n'est ni bon ni mauvais en soi. Il est utilisé par une Union européenne qui bloque les réserves d'un pays qui a envahi son voisin, et par un gouvernement autoritaire qui bloque les comptes de ses opposants. La même propriété sert à une famille en fuite et à ceux qui violent les règles, exactement comme les espèces, l'or et un compte dans une banque complaisante. La faute, quand il y en a une, revient à ceux qui violent les règles, pas au moyen qu'ils utilisent.

Le droit, sur ce point, n'offre qu'une seule mesure : celui qui gèle, saisit ou fait payer doit le faire en vertu d'une loi, devant un juge, avec le même critère pour tous. C'est la mesure que nous appliquons aux réserves russes, aux bitcoins de Chen Zhi, aux péages d'Ormuz, quel que soit celui qui les impose. Dans la troisième partie, nous voyons comment les États contrôlent et taxent ceux qui achètent et vendent des cryptomonnaies. Ce que nous pensons de la peur que Bitcoin inspire aux banques et aux institutions, nous le disons dans une Opinion à part, signée.

Sources : interdit toute opération · environ 300 milliards de dollars · a payé 1,9 milliard · a plaidé coupable de blanchiment · expliqua-t-elle · la Banque centrale européenne · une enquête de 2023 · plus de cent tonnes · a décidé de les garder bloquées · l'une des questions les plus ouvertes · Chainalysis · inférieur à 1 % · à environ 7 % · la société d'analyse Elliptic · son volume s'est effondré · cet argent finance · un péage · Hormuz Safe · plusieurs reconstitutions · La Convention des Nations unies sur le droit de la mer · a bloqué en une seule journée · a engagé la confiscation · la procédure de confiscation · Réserve stratégique de bitcoins · environ 328 000 bitcoins

3/4 · ANALYSE · 7 NOVEMBRE 2026

Bitcoin, qui contrôle et qui taxe : les nouvelles règles en Europe et dans le monde

EN BREF

- Depuis le 1er juillet 2026, dans l'Union européenne, seuls ceux qui ont une licence peuvent vendre ou conserver des cryptomonnaies pour autrui, comme une banque.
- Chaque transfert entre plateformes porte le nom de l'expéditeur et du destinataire. À partir du 10 juillet 2027, les plateformes ne pourront plus proposer de comptes anonymes ni traiter les monnaies conçues pour cacher les mouvements.
- Garder ses bitcoins dans un portefeuille personnel reste légal : les règles visent les intermédiaires, pas les particuliers.
- Depuis 2026, les plateformes collectent les données des clients pour le fisc, qui les échangera avec celui de dizaines d'autres pays. Les impôts sur les gains, en revanche, changent d'un pays à l'autre : de zéro à un tiers du profit.
- Aux États-Unis, la loi sur les stablecoins est en vigueur ; celle sur le reste du marché est bloquée au Sénat.

Pendant ses dix premières années, Bitcoin a vécu dans une zone grise. Les plateformes où on l'achetait et le vendait ouvraient et fermaient sans licence, beaucoup d'utilisateurs ne savaient pas s'ils devaient payer des impôts ni combien, et les fiscs de la moitié du monde n'avaient aucun moyen de savoir qui possédait quoi. Cette zone grise, en Europe, s'est refermée en 2026.

Dans la première partie, nous avons vu que sur le réseau Bitcoin personne ne peut geler un paiement, et que les États interviennent donc « aux entrées et aux sorties », c'est-à-dire sur les plateformes. Cette troisième partie raconte comment ils le font : qui peut vendre des cryptomonnaies, qui doit savoir qui vous êtes, ce que sait le fisc et combien on paie. Nous le faisons, comme dans les autres parties, face à l'or et à la monnaie de tous les jours. Nous parlons surtout des règles de l'Union européenne et des règles internationales, parce qu'elles valent dans de nombreux pays à la fois ; pour les impôts, chaque pays fait cavalier seul.

1. QUI PEUT LES VENDRE ET LES CONSERVER

Bitcoin. Depuis le 30 décembre 2024, l'Union européenne applique MiCA, le règlement sur les marchés de crypto-actifs : quiconque achète, vend, échange ou conserve des cryptomonnaies pour le compte d'autrui doit avoir une autorisation, comme une banque ou une entreprise d'investissement. Les plateformes qui travaillaient déjà sous les règles nationales ont eu une période de transition, qui a pris fin pour toutes le 1er juillet 2026. Depuis ce jour, celles qui n'ont pas de licence ne peuvent plus servir de clients européens. L'Autorité européenne des marchés financiers, l'ESMA, a demandé aux plateformes non autorisées de fermer de manière ordonnée, et aux épargnants de transférer leurs fonds sur une plateforme autorisée ou sur un portefeuille personnel.

Or. Acheter et vendre de l'or d'investissement est une activité réglementée depuis longtemps : les négociants sont soumis aux règles contre le blanchiment et, dans de nombreux pays, doivent être inscrits dans des registres spéciaux.

Monnaie. Pour collecter des dépôts, il faut une licence bancaire, et les banques sont surveillées par les banques centrales depuis plus d'un siècle. MiCA, en substance, fait entrer les plateformes de cryptomonnaies dans le même enclos.

2. QUI DOIT SAVOIR QUI VOUS ÊTES

Bitcoin. Depuis le 30 décembre 2024, la *travel rule*, la « règle du voyage », s'applique aussi aux cryptomonnaies : chaque transfert entre deux plateformes doit porter le nom de l'expéditeur et du destinataire, quel que soit le montant. Si le transfert va vers un portefeuille personnel ou en vient, la plateforme doit vérifier, au-delà de 1 000 euros, que ce portefeuille appartient bien au client. À partir du 10 juillet 2027, avec le nouveau règlement européen contre le blanchiment, les plateformes ne pourront plus proposer de comptes anonymes ni traiter les *privacy coins*, les cryptomonnaies conçues pour cacher les mouvements, comme Monero et Zcash. Les défenseurs de la confidentialité soutiennent qu'il s'agit d'une violation du droit à la vie privée protégé par la Charte des droits fondamentaux de l'Union. L'interdiction, cependant, ne concerne pas que les cryptomonnaies : le même règlement interdit aussi les comptes anonymes aux banques.

Une précision s'impose, car beaucoup de fausses rumeurs circulent en ligne : garder ses bitcoins dans un portefeuille personnel reste légal. Les règles visent les plateformes, non les particuliers qui conservent eux-mêmes leurs clés, et les transferts directs entre deux portefeuilles personnels restent en dehors de la *travel rule*.

Or. Un lingot acheté en boutique, au-delà d'un certain seuil, exige une pièce d'identité. Ensuite, enfermé à la maison, il ne laisse aucune trace.

Monnaie. Un virement porte toujours le nom de celui qui paie et de celui qui reçoit : la *travel rule* est née là, pour les banques, et a été étendue aux cryptomonnaies. Les espèces restent anonymes, mais à partir du 10 juillet 2027, dans toute l'Union, on ne pourra pas payer plus de 10 000 euros en espèces à une entreprise.

3. CE QUE SAIT LE FISC

Bitcoin. Depuis le 1er janvier 2026, les plateformes qui servent des clients européens doivent collecter les données fiscales de leurs utilisateurs et enregistrer achats, ventes et transferts. C'est ce que prévoit la directive européenne DAC8. En 2027, elles transmettront les données de 2026 au fisc de leur propre pays, qui les transmettra à celui du pays où réside le client. Celui qui ne fournit pas ses données peut, après deux relances, voir ses opérations bloquées. La DAC8 applique en Europe une norme de l'OCDE, le *Crypto-Asset Reporting Framework*, auquel en juin 2026 76 pays avaient adhéré : 46 commenceront à échanger les données en 2027, d'autres en 2028, les États-Unis en 2029. Aux États-Unis, entre-temps, les plateformes communiquent déjà au fisc les ventes des clients : le premier formulaire, le 1099-DA, concerne les opérations de 2025.

Or. Pour l'or gardé chez soi ou dans un coffre-fort, il n'existe pas d'échange automatique d'informations entre États. Un compte or dans une banque, en revanche, selon la façon dont il est construit, peut entrer dans les déclarations sur les comptes financiers.

Monnaie. Pour les comptes bancaires, un échange automatique existe depuis 2017 : il s'appelle *Common Reporting Standard*, l'OCDE l'a créé après la crise de 2008 pour lutter contre les capitaux cachés à l'étranger, et plus de cent pays l'appliquent aujourd'hui. La norme pour les cryptomonnaies en est, de fait, la copie.

4. COMBIEN ON PAIE

Bitcoin. Ici, l'Union européenne n'a pas de règles communes : chaque pays décide seul, et les différences sont énormes. En Allemagne, celui qui garde ses bitcoins plus d'un an puis les vend ne paie rien ; au Portugal s'applique une règle semblable, tandis que les ventes dans l'année paient 28 % ; en France, le gain paie 31,4 % (c'était 30 % jusqu'en 2025) ; en Italie, depuis 2026, 33 %. La même vente, avec le même gain, peut coûter de zéro à un tiers du profit selon l'endroit où l'on vit.

Il y a ensuite un détail qui en surprend beaucoup. Dans de nombreux pays, payer quelque chose en bitcoins, un café ou une voiture, compte comme vendre des bitcoins : si le prix a monté depuis l'achat, ce paiement produit un gain à déclarer. C'est l'une des raisons pour lesquelles peu de gens utilisent Bitcoin pour leurs courses.

Pour la TVA, en revanche, une règle commune existe. En 2015, la Cour de justice de l'Union européenne, dans l'affaire d'un Suédois qui voulait ouvrir un service de change, a jugé qu'échanger des euros contre des bitcoins et inversement est exonéré de TVA, comme le change entre devises.

Or. L'or d'investissement aussi est exonéré de TVA dans toute l'Union, par une règle européenne. Le gain à la vente, comme pour Bitcoin, est imposé de façon différente d'un pays à l'autre.

Monnaie. Sur les intérêts d'un compte ou d'un titre d'État, on paie des impôts partout, mais personne ne paie d'impôt pour avoir dépensé un euro. Bitcoin, pour le fisc, ressemble davantage à un investissement qu'à une monnaie.

5. ET LES ÉTATS-UNIS ?

Les États-Unis ont pris une autre direction. En juillet 2025, ils ont adopté le GENIUS Act, la première loi fédérale sur les stablecoins, qui oblige les émetteurs à détenir des réserves et à pouvoir geler les fonds sur ordre des autorités. La loi plus large, le CLARITY Act, qui devrait établir qui surveille le reste du marché, a été adoptée par la Chambre en juillet 2025 mais s'est arrêtée au Sénat : le 15 septembre 2026, elle n'a pas obtenu les 60 voix nécessaires pour être débattue en séance, et elle reviendra difficilement avant 2027. Entre-temps, Washington a créé la Réserve stratégique de bitcoins. Le pays dans la monnaie duquel sont libellés presque tous les stablecoins, en somme, a réglementé en premier précisément ceux-ci.

6. LÀ OÙ LES RÈGLES N'ARRIVENT PAS

Toutes ces règles ont un point commun : elles visent les intermédiaires. Les plateformes, les banques, les négociants. Celui qui garde ses bitcoins dans son propre portefeuille et les échange directement avec une autre personne reste en dehors des contrôles automatiques, comme celui qui garde son or sous le matelas ou paie en espèces entre particuliers.

En dehors des contrôles, cependant, ne veut pas dire en dehors de la loi. Le gain doit être déclaré de toute façon, et tôt ou tard, pour convertir ses bitcoins en euros et payer un loyer, presque tout le monde passe par une plateforme, c'est-à-dire par une porte qui enregistre aujourd'hui qui entre et qui sort. La liberté que promet Bitcoin reste intacte sur le réseau. Aux entrées et aux sorties, désormais, c'est le même traitement que pour la monnaie.

LE MIROIR

	Bitcoin	Or	Monnaie
Qui peut le vendre ou le conserver	seulement des plateformes autorisées (UE, depuis le 1er juillet 2026)	négociants réglementés	seulement des banques agréées
Nom de celui qui paie et de celui qui reçoit	obligatoire entre plateformes ; vérification au-delà de 1 000 € avec un portefeuille personnel	pièce d'identité au-delà d'un seuil, puis aucune trace	obligatoire dans les virements ; espèces limitées dès 2027
Le fisc le sait-il ?	depuis 2026, par les plateformes (UE et des dizaines d'autres pays)	cela dépend : un compte or peut y entrer, l'or à la maison non	oui, depuis 2017, pour les comptes à l'étranger
TVA	exonéré (Cour de justice de l'UE, 2015)	exonéré (or d'investissement)	ne s'applique pas
Impôt sur le gain	différent dans chaque pays : de zéro à un tiers	différent dans chaque pays	on taxe les intérêts, pas la dépense
Hors des contrôles	portefeuille personnel et échanges entre particuliers	or gardé à la maison	espèces entre particuliers

CE QUI CHANGE

Pendant dix-sept ans, Bitcoin a été présenté comme la monnaie qui échappe aux États. En Europe, depuis 2026, celui qui passe par une plateforme est traité à peu près comme celui qui passe par une banque : licence, papiers, données au fisc. Ne reste libre que celui qui renonce aux intermédiaires et prend sur lui le poids, et le risque, de garder ses propres clés.

Est-ce un pas vers la normalité ou une tentative d'apprivoiser un système né pour s'en passer ? Les institutions disent vouloir arrêter le blanchiment et l'évasion fiscale, avec les mêmes règles qui valent déjà pour la monnaie. Les partisans de Bitcoin répondent que chaque nouveau contrôle rend la promesse originelle moins vraie. Sur cette question, le site prend position dans une Opinion à part, signée.

Cet article décrit les règles, ce n'est pas un conseil fiscal ni d'investissement : les normes changent d'un pays à l'autre et dans le temps.

Sources : MiCA · a demandé · *travel rule* · le nouveau règlement européen contre le blanchiment · soutiennent · la directive européenne DAC8 · 76 pays avaient adhéré · le 1099-DA · *Common Reporting Standard* · ne paie rien · paient 28 % · 31,4 % · 33 % · payer quelque chose en bitcoins · la Cour de justice de l'Union européenne · une règle européenne · n'a pas obtenu les 60 voix

Les clés

Le premier bloc du registre de Bitcoin, le 3 janvier 2009, contient un titre de journal : « Le chancelier au bord d'un second sauvetage des banques ». Celui qui l'a écrit là-dedans savait qu'on ne pourrait jamais l'effacer. Il est resté. Dix-sept ans plus tard, c'est encore la chose la plus claire jamais dite sur ce qu'est Bitcoin : non pas un investissement, mais une réponse à une question. Qu'arrive-t-il à ton argent quand ceux qui le gardent se trompent, et que quelqu'un d'autre paie ?

Je le dis tout de suite, parce que le lecteur a le droit de le savoir : je possède quelques cryptomonnaies. Je ne les mets pas toutes sur le même plan : beaucoup, comme les memecoins, ne sont pour moi que de la spéculation. Je n'écris pas pour dire s'il faut en acheter. J'écris parce que dans les trois parties de cette série (comment il fonctionne, qui gèle et qui fuit, qui contrôle et qui taxe) est apparue une thèse qui n'est pas dans les données mais les traverse toutes, et qui doit être dite à la première personne. La thèse est celle-ci : la vraie peur que suscite Bitcoin n'est pas celle des épargnants. C'est celle des institutions. Une monnaie que personne ne peut imprimer ne permet pas de jeux comptables, ne se sauve pas par décret, n'a pas besoin d'une banque pour la garder. Si tout le monde l'utilisait, beaucoup des géants de notre époque, des réseaux de paiement aux systèmes qui relient les banques entre elles, auraient moins de raisons d'exister.

Avant de la défendre, il faut lui donner tort là où elle a tort. Les institutions n'ont pas rejeté Bitcoin : elles l'ont acheté. Le fonds de BlackRock, le plus grand gestionnaire d'épargne au monde, détenait en 2026 plus de bitcoins que n'importe quel gouvernement, et son directeur général, qui en 2017 l'appelait « un indice du blanchiment », l'appelle aujourd'hui « l'or numérique ». Les jeux comptables n'ont pas disparu : ils se sont déplacés vers les intermédiaires, et FTX a fait disparaître huit milliards de dollars de ses clients, qui ont valu à son fondateur vingt-cinq ans de prison. Et les banques ne font pas que des paiements : elles prêtent. Celui qui a des bitcoins peut aussi les prêter, à qui il veut et aux conditions qu'il veut, comme on le fait entre particuliers avec l'or ou l'argent, et avec les *smart contracts* naissent des services qui rendent cela plus simple. Bitcoin n'est pas une banque, et ne doit pas le devenir. Mais c'est justement là qu'est la différence qui compte. Celui qui prête un bitcoin s'en prive, et le total reste le même. Une banque qui accorde un prêt immobilier, en revanche, crée de l'argent qui n'existait pas avant. Pour certains, c'est la qualité de Bitcoin : personne ne peut en gonfler la quantité. Pour d'autres, c'est sa limite : en 2008, les sauvetages que dénonçait ce titre ont sauvé aussi les dépôts de gens qui n'étaient coupables de rien, et avec une monnaie que personne ne peut augmenter, cette bouée n'existe pas. Et quand quelqu'un a essayé de faire fructifier les

bitcoins des clients comme une banque, en les prêtant et en les investissant dans des opérations risquées, cela a mal fini : en 2022, Celsius et BlockFi ont fait faillite.

Et voici le point. Si les institutions achètent Bitcoin, de quoi ont-elles peur, alors ?

Peut-être de rien : peut-être que réglementer, c'est simplement leur métier. Peut-être craignent-elles le blanchiment, l'évasion fiscale, la Corée du Nord, et elles ont raison de les craindre. Peut-être craignent-elles de perdre les sanctions, qui sont l'arme la plus rapide dont dispose un État. Je ne le sais pas avec certitude, et je ne veux pas faire semblant de le savoir. Je sais ce qu'elles font. Des licences pour ceux qui vendent, des noms sur chaque transfert, des données au fisc, des comptes anonymes interdits, des clés saisies à ceux qui se trompent. Tout aux portes. Sur le réseau, rien.

La réponse, alors, est plus précise que ma thèse de départ. Les institutions n'ont pas peur de Bitcoin. Elles ont peur de ceux qui gardent eux-mêmes leurs clés. Le bitcoin dans un fonds est un produit financier comme un autre : les clés, c'est un dépositaire agréé qui les a, et il répond à une autorité de surveillance et, si besoin, à un juge. Le bitcoin dans le portefeuille d'une personne, en revanche, est le seul bien qu'on emporte de mémoire et que personne ne peut geler. Parmi les utilisateurs de Bitcoin circule depuis des années une devise : *not your keys, not your coins*, si les clés ne sont pas à toi, les bitcoins non plus. La finance l'a prise au pied de la lettre. Elle a pris les clés, et nous a vendu le reste.

Je ne pense pas que ce soit un complot. Je pense que c'est un choix, et qu'il doit être jugé avec la mesure que ce site applique à tout. Un État a le droit de savoir qui gagne de l'argent, et de le taxer ; il a le devoir d'arrêter ceux qui financent une guerre avec des cryptomonnaies volées. Mais la même règle doit valoir pour celui qui gèle les réserves d'un pays agresseur et pour celui qui gèle les comptes d'un opposant, pour un péage iranien et pour un péage américain, pour un blanchisseur avec un portefeuille numérique et pour une banque qui laisse passer l'argent des cartels. Et chacun doit garder la possibilité de tenir quelque chose à soi hors de la porte : non pour se cacher, mais parce que parfois la porte est fermée par ceux qui devraient la garder. Les familles libanaises le savent depuis 2019.

Le titre de ce journal est toujours là, dans le premier bloc. Personne ne peut l'effacer, personne ne peut le saisir, aucun règlement ne l'atteint. De toute cette histoire, c'est la seule chose que personne n'a réussi à geler.

Sources : un titre de journal · Le fonds de BlackRock · l'appelle aujourd'hui · qui ont valu à son fondateur · naissent des services · crée de l'argent qui n'existait pas avant · Celsius et BlockFi ont fait

faillite · Les familles libanaises

N3R1-70 — I Will Not Look Away — Version en ligne: https://iwillnotlookaway.org/s/fr/serie-bitcoin-refuge-texte-integral.html